

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NG**

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets du centre ouest Var
 Nouvelle Génération

NOMBRE DE MEMBRES			
Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants)	Pouvant prendre part à la délibération	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	29	21	22

DATE DE LA CONVOCATION
07/06/2022

DELIBERATION N°
03/13.06.2022

**L'an deux mille vingt-deux
 et le 13 juin à 17h30**

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans LA SALLE DE LA MAISON DES SERVICES PUBLICS à BRIGNOLES sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, Président.

Etaient présents :

Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S	Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
C.A.P.V.	M. AUDIBERT M. BONNET M. BREMOND M. GUISIANO Mme PAILLARD M. PERO Mme SALOMON M. VERAN	M. SIMONETTI M. VALLOT	C.C.C.V.	M. BRUN M. DAVID M. LAIN M. ROUX	M. BERTORELLO M. ROSSI Mme TERMES
			C.C.P.V.	M. PHILIBERT M. ROUSSELET M. VERCOUTRE	M. VESPERINI

Monsieur GROS Michel, Délégué de la CAPV, donne son pouvoir à Monsieur AUDIBERT Eric.

OBJET DE LA DELIBERATION :

**AUTORISATION DE SIGNATURE
 D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA REALISATION
 D'UNE ETUDE D'OPPORTUNITE DE CREATION
 D'UNE UNITE DE VALORISATION DE DECHETS A HAUT PCI.**

VU le Code Général des Collectivité Territoriales,
 VU les statuts du SIVED NG,

CONSIDÉRANT que la valorisation des déchets ménagers et assimilés est un impératif écologique et réglementaire. Si la valorisation matière et organique doit être privilégiée, la valorisation énergétique constitue également une solution qui suscite un intérêt croissant dans un contexte marqué par l'augmentation du prix des énergies et la volonté de renforcer l'autonomie énergétique des territoires,

CONSIDÉRANT que la question de l'opportunité de réaliser une unité de valorisation de déchets à haut pouvoir calorifique demande à être appréhendée à une échelle territoriale suffisamment large pour conforter les gisements à traiter,

CONSIDÉRANT que la communauté de communes Méditerranée Portes des Maures (CCMPM), le Syndicat Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise (SITTOMAT) et le Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est-Var (SMIDDEV) ont exprimé le besoin de conduire ce type d'étude et proposent de réaliser une étude commune sur une échelle territoriale pertinente,

CONSIDÉRANT que cette étude a été estimée à une enveloppe budgétaire de 70 000,00 € HT et qu'elle est susceptible de bénéficier d'une aide de 50 % du montant HT par la Région SUD,

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de conclure une convention de partenariat avec la CCMPM, le SMIDDEV et le SITTOMAT visant à définir les modalités partenariales entre les 4 structures pour le lancement d'une étude d'opportunité commune pour la création d'une unité de valorisation des déchets à haut PCI,

Le Comité Syndical, après avoir

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

PRIS CONNAISSANCE du projet de convention de partenariat joint en annexe et des modalités de calcul de la participation,

DÉLIBÉRÉ à l'unanimité,

APPROUVE le lancement d'une étude d'opportunité pour la recherche d'exutoires de traitement et de valorisation des déchets à haut PCI,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention de partenariat avec la communauté de communes Méditerranée Portes des Maures, le Syndicat Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise et le Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est-Var,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Éric AUDIBERT

